

CRPE
Epreuve d'admissibilité
Epreuve écrite de Français

Rapport Session 2014

Dans le cadre de la première épreuve d'admissibilité du concours CRPE 2014, 1407 candidats se sont effectivement présentés et ont composé. Ces candidats ont répondu aux trois parties de cette nouvelle épreuve (arrêté du 19 avril 2013 paru au JO n° 0099 du 27 avril 2013).

La première partie, portant sur 11 points, invitait à produire une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires. Un corpus de quatre textes proposait ainsi d'analyser comment les objets sont révélateurs d'un rapport au monde et à soi-même. Ces quatre textes, d'époques et de genres différents, étaient les suivants :

1. un extrait de *Regrets sur ma vieille robe de chambre ou avis à ceux qui ont plus de goût que de fortune* de Denis Diderot (1772) ;
2. un extrait de *La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules* de Philippe Delerm (1997) ;
3. un extrait du *Parti-pris des choses*, de Francis Ponge (1942) ;
4. un extrait du *Discours de Réception du Prix Nobel du 7 décembre 2009 de Herta Müller* (2009).

Rappelons que la plus grande attention devait être portée au verbe **analyser**. L'analyse n'étant ni un commentaire ni une synthèse, les candidats étaient maîtres de leur plan -à condition que chacun des quatre textes soit caractérisé et « analysé » dans sa spécificité :

La majorité des candidats, s'inspirant du libellé-même du sujet, a privilégié un plan en deux parties : comment les objets sont révélateurs d'un rapport au monde, puis d'un rapport à soi-même. Ce plan était acceptable, mais les correcteurs auraient aimé valoriser davantage les efforts de candidats s'interrogeant d'abord sur l'objet fonctionnel et les usages liés à la dénotation ; puis sur l'objet comme signe culturel instituant ainsi, à travers les connotations données par les auteurs, un véritable rapport au monde ; enfin sur l'objet comme élément de construction de soi instituant alors un véritable rapport au monde. Une fois encore, le thème commun à ces textes devait permettre de dépasser l'aspect anecdotique des lieux communs et des idées reçues.

La majorité des 30 commissions de correction a d'abord constaté que beaucoup de candidats, tout en cernant la spécificité de chacun des textes, les avait correctement exploités. L'aspect fonctionnel de ces objets n'a pas toujours été suffisamment développé, le poème de Ponge posant davantage de problèmes que les autres. Des explications linéaires, d'aspect fortement paraphrastique, ont souvent pris le pas sur l'analyse proprement dite. Le jury a pourtant accueilli avec empathie toutes les initiatives des candidats. Ainsi des efforts de structuration et d'articulation ont été observés dans plus d'une copie.

Comme chaque année, les différentes commissions ont tenu à prendre en compte et à valoriser tous les efforts, toutes les marques de bon sens et toutes les connaissances des candidats. Nous avons enregistré avec satisfaction qu'un nombre significatif de candidats (assez bien) préparés avaient su tirer leur épingle du jeu et proposer des développements satisfaisants - si l'on en juge par la note obtenue par plus d'une analyse.

Dans la deuxième partie, consacrée à la Connaissance de la Langue, trois questions simples étaient posées aux candidats.

La première consistait à relever et à analyser, dans un extrait du texte de Ponge, le terme principal dans les trois expressions caractérisant le mot « objet ». Le repérage a été souvent correct, mais l'analyse s'est souvent révélée défectueuse, notamment par la confusion entre la nature et la fonction de ces termes.

La seconde question était en fait un questionnaire, avec six petites questions. Ces questions avaient pour point commun l'« expansion du nom ». Avec des approches variées, allant de la définition (QCM) aux relevés, aux substitutions ou au contraire à l'enrichissement des groupes nominaux. Une fois de plus, la plupart de ces questions pouvaient être traitées avec succès par les candidats au DNB. Il n'est donc pas inutile de demander à de futurs professeurs d'école de savoir ce qu'est une expansion du nom, et les différents types d'expansion du nom, par exemple l'apposition.

Enfin, la troisième question, relative au lexique a souvent dérouté les candidats. Ils ont en général trouvé le « contraste » entre luxe et rustique, et assez souvent indiqué qu'il s'agissait de l'« oxymore ». Les correcteurs ont aussi accepté « opposition, antithèse, antonymie ». On demandait aussi aux candidats d'expliquer, autrement dit de justifier cette expression : peu d'entre eux sont allés jusque là, ce qui est dommage : on pouvait ici obtenir sans trop de difficulté un point supplémentaire.

Il faut donc rappeler aux candidats non « littéraires » que moyennant un minimum de préparation et de bons sens, ces trois questions portant sur 11 points peuvent leur rapporter un nombre substantiel de points.

Dans la troisième partie, l'analyse critique d'un support d'enseignement, il était demandé aux candidats d'analyser une séance sur l'« écriture inventée » en grande section de maternelle. Trois questions étaient posées à propos de cinq productions d'élèves.

La première demandait de préciser les représentations sur l'écrit et l'acte d'écrire, puis les compétences scripturales (ou critères de réussite). Ceux qui ont ici organisé leurs réponses sous la forme d'un tableau ont été notablement avantagés.

La deuxième question, sur les intérêts pédagogiques de cette activité pour l'enseignant, attendait au moins l'emploi de notions comme la motivation, la mobilisation de connaissances et de savoir-faire dans le développement de stratégies d'écriture, la possibilité d'observer et d'évaluer (évaluation diagnostique) et enfin celle de mettre en place une différenciation pédagogique.

C'est précisément cette notion de différenciation que la troisième question invitait à préciser. Cette fois-ci, avant de proposer des activités différenciées portant sur la conscience phonologique, le principe alphabétique et le geste graphique, les candidats devaient envisager les procédures permettant de tirer des éléments de différenciation puis d'envisager un traitement individuel des élèves.

Dans cette troisième partie, notée sur 13 points, il n'était certes pas exigé de donner des réponses exhaustives dont seuls des pédagogues expérimentés pourraient se charger, mais de faire preuve de bon sens et d'une première approche que nombre de candidats, dont la préparation et l'intérêt didactique et pédagogique étaient patents, ont réussi à montrer.

Dans le total des 40 points prévus pour cette première épreuve d'admission, **5 points** permettaient d'évaluer **la correction syntaxique et la qualité écrite de la production**. Les correcteurs ont ainsi pu prendre en compte, à proportion égale, la présentation et l'écriture, les qualités orthographiques (au sens large), la qualité de la langue et la clarté de l'expression des candidats. Si dans l'ensemble les attentes ont souvent été satisfaites, il reste chez plus d'un candidat une marge de progression indéniable. Chacun doit en effet être convaincu que nos futurs professeurs des écoles doivent s'adresser à leurs élèves dans un langage juste, clair et maîtrisé. Il serait dommage que de bonnes voire très bonnes copies, du point de vue des analyses et des connaissances, voient leur note stagner à cause de l'expression.

Pour cette première épreuve d'admissibilité, réservée au Français, la **moyenne générale** est de **22,72 sur 40**, ce qui démontre que la majorité des candidats s'est sérieusement préparée. 29 copies (moins de 2%) n'ont pu échapper à une note éliminatoire (10 ou moins de 10 sur 40). Plus réconfortant encore a été de constater que près de 1000 copies ont obtenu la moyenne, qui était de 20 sur 40. Quelques copies brillantes ont démontré qu'avec une bonne préparation, et sans être nécessairement détenteur d'un master de Lettres, on pouvait parfaitement répondre aux attentes du jury.

G. Lehmann
IA-IPR de Lettres